

conseil
permanent
des écrivains



Le numérique : à livres riches, @uteurs pauvres ?

Actes de la soirée débat du jeudi 14 mai 2009 au MOTif
Textes mis en forme par Sophie Béhar. Photographies du MOTif



Présentation du MOTif

Par Yves Frémion, président

Bienvenue au MOTif, qui est un centre de ressources ouvert sous la forme d'un portail Internet que vous avez déjà consulté qui s'appelle le Motif point fr lancé au Salon du livre avec le badge la Princesse de Clèves, destiné un jour prochain à devenir un vrai centre de ressources physiques pour l'instant vous pouvez aller sur ce portail ; sa deuxième vocation est un observatoire du livre dans la région Ile de France sur l'ensemble de la chaîne du livre c'est-à-dire éditeurs, libraires, auteurs, bibliothèques, associations, festivals, etc. toutes les initiatives qui concernent le livre et la lecture — Le MOTif a déjà produit une première étude « qui vend quoi ? » vous pouvez en trouver des exemplaires en sortant. L'essentiel de notre travail est de créer du lien dans la chaîne du livre, d'accueillir et d'organiser beaucoup de rencontres professionnelles et de prêter ce lieu pour toutes les initiatives autour du livre. Il suffit d'adhérer au MOTif

Je vais laisser Eduardo Manet, président du Conseil Permanent des Écrivains présenter la soirée.

Livres riches, @uteurs pauvres ?



**Accueil du Conseil Permanent des écrivains
*par Eduardo Manet, président***

J'ai eu l'audace d'accepter de continuer le travail d'Yves qui aurait dû être nommé président à vie comme nous avons tendance à le faire en Amérique latine. Le Conseil Permanent des Écrivains accueille et représente les diverses associations qui défendent le droit des auteurs (cf. la documentation distribuée). Je fais partie aussi de la SACD. J'ai souhaité cette réunion de réflexion autour du droit d'auteur, car on s'occupe souvent de comptabilité, des droits des auteurs, etc. et on parle très peu de l'évolution qui est en train de se produire dans nos différents métiers, c'est normal car il faut avoir la possibilité de lutter pour ce qui est évident et surtout ce qui est urgent. Mais je pense que le CPE, preuve en est ce soir, est un lieu où l'on peut réfléchir autour de cette révolution qui est déjà là et qui est en train de transformer nos divers métiers en bien ou en mal, espérons en bien, en tout cas défendons-nous ! C'est pour cela que nous sommes là, et je ne ferai pas comme Fidel Castro et continuerai à parler pendant sept heures, je passe la parole à Karine Papillaud.

Livres riches, @uteurs pauvres ?



Intervenants :

Karine Papillaud — journaliste
Christophe Caron — avocat
Régis Jauffret — auteur
Olivier Jouvray — auteur BD
Constance Krebs — éditrice web
Reynald Mongne — éditeur

Dans la Salle :

Emmanuel de Rengervé — juriste attaché au
SNAC
Benjamin Lambert — du SELF
Jérôme Bouteiller — journaliste
Yves Frémion — auteur

Karine Papillaud : Merci Monsieur Manet. Vous parliez d'une révolution à propos du livre numérique et tout ce que cela peut changer, à la fois dans le monde de l'édition et pour les auteurs, on parle beaucoup aussi de livres enrichis ou améliorés. Cela fait peur ou laisse dubitatif, ça peut tenter les auteurs et faire envie mais pour l'heure on ne sait pas trop à quoi cela ressemble du point de vue de l'organisation éditoriale, de la création, et surtout des droits. À l'occasion de la foire de Londres l'éditeur Random House, qui a un peu d'avance sur nos éditeurs français, a lancé sa collection de livres de livres améliorés, ce sont des e-books qui, je cite le communiqué, « explorent les possibilités, les nouvelles expériences de lecture que le format numérique peut offrir aux amateurs de livres et aux nouveaux lecteurs », ces ouvrages seront vendus dans les boutiques en ligne des libraires anglais et sur supports numériques évidemment. Toujours à la foire de Londres, un sondage a été élaboré sur les relations entre les éditeurs et le numérique, seule la moitié

des éditeurs européens se préparent au numérique et 42 % d'entre eux estiment qu'ils délaisseront les titres anciens au profit des nouveautés. Voilà ce qu'est le livre numérique à l'heure où nous parlons, c'est-à-dire un mélange de formidables avancées mais aussi de grandes inerties, tout le monde est persuadé qu'il faut se faire une place dans le numérique pour qu'elle ne soit pas prise par d'autres et ce ne sont pas des scénarios appétissants pour les auteurs et les éditeurs. La question est de savoir comment tirer son épingle du jeu dans un univers où il n'existe pas de modèle économique avéré, tout reste à inventer, c'est l'occasion de commencer une réflexion avec nos invités. À ma gauche, Christophe Caron, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit de propriété intellectuelle, professeur de droit à Paris XII et directeur du Master II de droit de la propriété intellectuelle appliquée, vous êtes également auteur de plusieurs ouvrages de références comme *Le Manuel de droit d'auteur*, chez Litec en 2006, *Le droit des biens* chez Dalloz en 2002, et directeur scientifique de la revue mensuelle *Communication, commerce électronique*. Olivier Jouvray, vous êtes scénariste de bandes dessinées, très investi dans le numérique depuis le dernier festival de Lyon dont vous organisez les états généraux de la BD. Vous faites parti du Syndicat des auteurs de la BD et vous faites une veille technologique pour le compte du regroupement des auteurs de BD du SNAC et vous travaillez sur différentes expérimentations d'auteurs autour de

Présentation

nouveaux modes narratifs et vous étiez, à l'origine, web designer jeune homme.

Olivier Jouvray : Avant de faire de la BD j'étais graphiste et au contact de mon frère j'ai découvert la BD et décidé d'en faire mon métier.

Karine Papillaud : Régis Jauffret on vous connaît comme auteur de *Lacrimosa* publié fin août 2008, vous êtes écrivain chez Gallimard, vous êtes auteur depuis une vingtaine d'années. On avait beaucoup repéré vos *Microfictions* qui ont obtenu le prix France Culture/Télérama en 2007, le Prix Humour noir Xavier Fourniret, il y a eu auparavant *Univers, univers* je ne vais pas vous faire l'insulte de vous présenter dans un groupement d'auteurs et d'éditeurs.

À votre gauche, Constance Krebs, vous êtes éditrice Web, spécialiste du numérique, vous travaillez dans l'édition depuis 1991 et vous avez un peu tout vu et tout essayé, de point de vue de la fabrication (livre imprimé, livre en ligne) du côté éditorial (de l'auteur jusqu'à la réflexion sur le livre, les forums, la postproduction). Vous êtes une femme très complète et cela fait longtemps que vous réfléchissez à la question de l'édition numérique puisque vous avez participé aux éditions en ligne 00 h 00, avec Jean-Pierre Arbon, vous collaborez au site de François Bon, remue.net et vous lancez une nouvelle maison d'édition en ligne.

Et enfin, Reynald Mongne, chargé de cours à Paris I sur l'économie des institutions culturelles et économie de l'édition pendant

Livres riches, @uteurs pauvres ?

longtemps, vous n'avez plus le temps d'enseigner. Vous êtes éditeur depuis vingt ans d'essais, d'ouvrages littéraires et historiques, et d'ouvrages de référence essentiellement dans le domaine slave et nordique sous le label Gingko, vous êtes diffusé par CDE et SODIS.

On parle de ce livre numérique, de nouveaux supports et de livres enrichis. Que veut dire livre enrichi ? Posons une définition, selon la manière dont chacun d'entre vous la comprend.

Constance Krebs : Qu'est-ce un livre enrichi ? Un livre enrichi l'est-il par l'éditeur ? le lecteur ? l'agrégateur, le distributeur ? Est-ce un livre qui présente simultanément des images, du son, de la vidéo, du texte au cœur ? Le livre n'a cessé de s'enrichir depuis les tablettes de cire et de papyrus et d'évoluer et les choses se transforment peu à peu et de façon continue et rhizomatique, c'est-à-dire c'est à la fois un flux et de multiples entrées. C'est ce qui me paraît important.

Olivier Jouvray : D'un point de vue purement technologique dès qu'on passe d'un support à un autre, du livre au numérique, cela s'accompagne toujours de nombreux fantasmes (on s'imagine qu'on peut ajouter de la vidéo, de la documentation, des animations, des liens transversaux, html...) La perspective d'un développement massif du livre numérique est le lieu ouvert de toutes les expérimentations

Livres riches ?

mais pour l'instant ce qui est envisagé ne me paraît pas très concluant car on se contente de mettre des mots cliquables au milieu d'un livre pour avoir une photo de l'auteur ou des liens vers d'autres données, finalement, au lieu de faire un super-livre on ne fait rien d'autre qu'un site Internet. Je sais qu'il y a d'autres auteurs et d'associations qui réfléchissent pour faire du livre numérique quelque chose de nouveau et non une resucée de quelque chose déjà vu (exemple : l'association Les Complexes avec le logiciel La poule ou l'œuf, qui travaille beaucoup et avec beaucoup d'intelligence sur ce sujet).

Je sais aussi qu'en BD aussi, des éditeurs, Américains surtout, essaient de trouver de nouvelles formes narratives, d'imaginer l'intégration de séquences animées, de sons etc. mais là aussi au lieu d'avoir une super BD, on se retrouve avec un sous-dessin animé, ce qui n'est pas très intéressant. Nous sommes au début des expérimentations sur le livre enrichi. Au niveau des expérimentations je pense que c'est un vœu pieu, je n'ai pas encore vu de choses très convaincantes mais j'ai vu des expérimentations intéressantes.

Régis Jauffret :

Juste un mot, c'est très rare qu'on fasse quelque chose de fondamentalement nouveau. Le livre enrichi est une technologie nouvelle et l'on s' imagine qu'elle va apporter des choses fondamentalement nouvelles. On s' imagine qu'Internet, qui n'a rien inventé de nouveau au sens où la photo, le cinéma, la musique et les chats existaient déjà, il y avait le courrier des

« C'est comme si aujourd'hui on pouvait se connecter avec l'univers entier mais on n'a pas inventé de planète »

lecteurs à une époque lointaine, après il y a eu le Minitel, ça a toujours existé, seule la connexion a été nouvelle. J'ai suivi les débuts d'Internet et effectivement il y avait beaucoup de fantasmes. La réalité est qu'inventer quelque chose de nouveau est extrêmement rare et qu'on n'a rien inventé de nouveau ces dernières années. Je vous rappelle que l'industrie pharmaceutique sort de nouveaux médicaments tous les ans, mais une seule molécule nouvelle qui a été commercialisée depuis 25 ans est le *Mopral*. On commercialise des médicaments sous forme de combinaisons de molécules que l'on présente comme nouveautés, la seule molécule a efficacité originale et nouvelle est le *Mopral*; je veux dire que les médias nous proposent des nouveautés de connexions entre plusieurs choses mais une invention, par exemple, comme la photographie n'a pas eu lieu dans les années dernières. Aucune invention fondamentale n'a eu lieu, on n'a pas inventé d'autre art, on est toujours sur les mêmes arts, la musique, la peinture, etc. On a inventé un nouvel univers dans la connexion. C'est comme si aujourd'hui on pouvait se connecter avec l'univers entier mais on n'a pas inventé de planète.

Reynald Mongne : En ce qui concerne le livre enrichi, je considère qu'il n'existe pas aujourd'hui, malgré tout, on parlait de médicaments, il se trouve que ma femme est pharmacienne, utilise une forme de livre électronique qui est la mise à jour des bases du *Vidal* et cela a considérablement changé sa vie profession-

En ce qui
concerne
le livre
enrichi, je
considère
qu'il
n'existe pas
aujourd'hui



nelle. Elle a en temps réel une remise à jour des bases. Je vois une percée du livre électronique (peut-être pas pour les romans car un roman reste un roman, une BD reste un BD, c'est un mauvais dessin animé) sur des ouvrages techniques, des ouvrages scolaires ou autres nécessitant des mises à jour régulières. Le livre électronique apporte dans ces cas-là quelque chose. Personnellement, je ne sais ce que peut être l'enrichissement d'un livre électronique, je suis essentiellement un éditeur papier qui passe au livre électronique mais ce livre reste un livre conventionnel éventuellement illustré de son et d'images, on peut ouvrir des fenêtres, mettre une vidéo sur Fidel Castro ou Cuba, mettre le discours de sept heures. Je ne suis pas certain que cela apporte grand-chose. C'est l'histoire de l'encyclopédie qu'on a chez soi et qu'on n'ouvre jamais. L'apport de ce genre d'enrichissement est dis-

cutable. À l'heure actuelle on a des outils qui ne sont pas finis. Les tablettes électroniques sont en noir et blanc, on attend la couleur et on peut se poser la question de savoir si le public est-il prêt à investir 300 Euro pour télécharger des ouvrages alors qu'il a des téléphones portables multimédias, alors même qu'on ne sait pas du tout comment va évoluer la technologie, que les formats ne sont pas normalisés, et qu'il y a trois ou quatre formats qui existent à l'heure actuelle ?

Christophe Caron: Je serai plus optimiste. Par exemple, dans le domaine analogique, si l'on songe à la collection de « la Pléiade », on a des romans, des nouvelles et un très important appareil bibliographique qui reste limité à du texte alors qu'avec le livre numérique, on peut avoir des images, des biographies pour un personnage de roman historique, peut-être un portrait d'époque, de la belle musique, et que cela peut énormément apporter pour l'environnement du texte et favoriser la découverte du texte si les lecteurs veulent aller plus loin et sans se limiter uniquement à la note de bas de page. Et là on pourra aller vers une convergence des médias, une sorte d'interactivité qui, à mon avis, ne doit pas remplacer la vision traditionnelle du livre mais est très utile à des fins pédagogiques, ludiques. Je crois que cela peut être assez enrichissant. Je suis plus optimiste, en tout cas.

Reynald Mongne: À ce moment-là cela changera la forme de l'écriture.

Livres riches ?

Christophe Caron: Cela peut coexister.

Régis Jauffret: Je suis assez d'accord avec vous. C'est une question de connectivité qui se ferait sur Internet qui se fait sur un support numérique.

Christophe Caron: C'est pour cela que je prends l'exemple de la Pléiade. Cela va juste démultiplier ce qui existe déjà. Ce n'est pas une invention.

Régis Jauffret: Malheureusement il n'y a pas d'invention totale. On va mourir, même si on est très jeunes sans qu'il n'y ait rien de nouveau, c'est cela qui est dommage. Mais oui ! Parce que c'est juste une nouvelle forme de connectivité. J'ai un Reader, mais le texte est le même, on n'a pas inventé une nouvelle écriture. C'est décevant.

Christophe Caron: C'est juste dans l'environnement de l'œuvre.

Régis Jauffret: Oui, j'ai compris, mais parce qu'on est dans une époque technologique on a l'impression d'avoir tout inventé. Par exemple, le portable n'est que le prolongement d'une invention du XIX^e siècle, le téléphone. J'ai, l'impression que des inventions fondamentales, on n'en a pas.

Karine Papillaud: L'invention est dans la combinaison et non dans la chose.

Régis Jauffret: Oui, c'est dans la combinaison, en fait

Livres riches, @uteurs pauvres ?

on a une inventivité de décorateurs !

Salle : (rires)

Constance Krebs : Depuis *L'Astrée* qui est le premier roman-fleuve de l'Occident il y a eu des évolutions du roman ; le roman médiéval n'est pas le même que le roman actuel les derniers romans en ligne ne sont pas les mêmes que les romans actuels. Et pourtant il y a quand même une bascule de la littérature vers de nouveaux supports, plus fluides et mouvants. Si on repense à la Pléiade, que vous citez, il y a eu des éditions de *L'Astrée* en GF et en ligne, avec les représentations baroques de la lecture. Au XVII^e siècle on ne lisait pas dans le silence de sa chambre, on lisait les romans dans les salons et on les disait en public à haute voix. L'équipe de la Sorbonne qui a travaillé sur *L'Astrée* travaille aujourd'hui sur les éditions génétiques des textes de Molière en ligne – qui sont nombreux – pour réduire l'appareil critique de la Pléiade en papier. Ainsi, il y aura des entrées multiples des mêmes textes pour le même livre : c'est cela le bouleversement fondamental, alors ce n'est pas un changement en profondeur, ce n'est pas une nouveauté extraordinaire. Sauf que c'est simplement un bouleversement qui revient à la définition que Deleuze donne du livre dans *Mille plateaux*, le livre est un rhizome constitué de plusieurs microstructures avec plusieurs entrées avec un flux continu »

Livres riches ?

que cela et qu'en définissant le livre de cette façon Deleuze a défini Internet sans le savoir.

Régis Jauffret : La définition de Deleuze n'a rien à voir avec cela. Il n'avait pas l'intuition de l'Internet.

Constance Krebs : Si, en biologie comme en informatique on parle de système et de structure.

Régis Jauffret : Oui, mais je ne vois pas ce que peuvent apporter ces nouveaux supports. En fait, j'ai un problème avec la « nouveauté » et non sur ce que vous dites. Ce qui m'ennuie c'est la valorisation qu'on donne à des choses qui ne sont pas des inventions mais des connexions entre plusieurs choses. Ce n'est pas parce que dans *Mille Plateaux* Deleuze parle d'organismes en biologie et qu'on pourrait le plaquer sur Internet, parce qu'effectivement on pourrait le considérer comme un organisme... Parce qu'on peut aussi plaquer Platon à notre époque : par exemple l'affaire Fritzl (des gens restés enfermés dans une cave pendant vingt ans) c'est l'incarnation du mythe de la caverne à notre époque et dire que Platon (des gens enfermés dans une grotte qui ne voient de la réalité que des ombres projetées), parlait d'une chose qu'il ne pouvait pas connaître et présupposait la télévision (la télévision, beaucoup mieux que les ombres, une réalité exacte à travers une image). Je connais Internet en pratiquant depuis le début des années quatre-vingt-dix (les réseaux Internet datent des années soixante-dix)...

Livres riches, @uteurs pauvres ?

Karine Papillaud : Ces nouveaux supports ne vont-ils pas changer quelque chose à la forme des textes, à la manière dont ils sont produits, à la création elle-même ?

Régis Jauffret :

« chaque fois que je dis « Il faut sauver la librairie ! » tout le monde s'en fout »



Je pense que c'est extrêmement intéressant mais qu'on est dans une situation dramatique. Là, on est en train de parler du sexe des anges, même si c'est intéressant mais c'est quelque chose qui va aller son train, qui va donner ce que cela va donner et permettre aux gens d'avancer dans ce circuit-là, ce n'est pas du tout une critique, car j'ai moi-même fait un site Internet. On est dans une situation tragique, dont on ne s'occupe pas, à savoir que l'on va vers la mort de la librairie et la fermeture des libraires dans les cinq ans. Je dis cinq ans, c'est une durée moyenne, cela peut durer trois ans, ça peut être dix. C'est un problème fondamental car le droit d'auteur dure 70 ans après la mort de l'auteur, toutes les œuvres des classiques, par exemple Proust Molière, Balzac, etc., sont déjà téléchargeables gratuitement et légalement sur Internet, tout a été synthétisé pour cela. Le problème est que ce sont toutes les œuvres du domaine public qui font vivre la librairie ; la librairie est un commerce très fragile et qu'une baisse de 10 % à 20 % de chiffre d'affaire, c'est une librairie qui ferme. Je vous dis que c'est le gros problème actuel-

Libraires pauvres ?

lement et qu'à chaque fois que je dis « Il faut sauver la librairie ! » tout le monde s'en fout. Notez ce que je dis car dans deux ans vous entendrez tous les éditeurs le dire et il sera trop tard. Il faudrait des changements législatifs importants qui impliqueraient non seulement la France mais l'Europe. Ce serait une revisite du domaine public. Le domaine public ne devrait plus exister et un droit d'auteur fixe même minime devrait être versé à une caisse centrale qui aiderait les libraires (évidemment on ne peut pas verser de droit à Homère). Je dis cela en toute générosité car l'avènement du livre numérique va poser un problème pour les libraires, de façon tragique et pour les éditeurs mais pas pour les auteurs, nous ne serons pas touchés, je pourrai développer...

Karine Papillaud : On va développer plus tard. Vous parlez de questions très importantes. On va garder la question des librairies pour la partie interactive de ce débat, Christophe Caron se fera un plaisir d'aborder la question du domaine public et du droit d'auteur, de toute façon on va très vite aborder la question des métadonnées et très vite des contrats et la façon dont l'auteur peut se situer dans sa relation avec l'éditeur et avec le numérique. Je souhaite que Reynald Mongne, qui a lancé la question sur les nouvelles façons de lire et d'écrire puisse rebondir sur ce que vous disiez Régis.

Reynald Mongne : Oui, pour beaucoup d'éditeurs, les premières librairies en termes de chiffres d'af-

faïres sont Amazon, la Fnac.com et les gros groupes. La révolution électronique ne va pas changer grand-chose car ces gens-là sont en train de mettre en place des nouveaux circuits de diffusion. Moi, je suis diffusé par Gallimard, la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui est en train de réfléchir pour devenir diffuseur de contenu électronique car ils savent que leur fond de commerce c'est-à-dire la diffusion du livre papier va non pas disparaître mais être accessible à tous. Encore faut-il que le public puisse alimenter ses tablettes électroniques de livres. Demain, quelqu'un qui prend un livre du domaine peut l'imprimer sur support papier mais il ne trouvera pas de diffuseur, distributeur, et le livre va rester dans sa cave. C'est le problème de l'édition à compte d'auteur. Demain, celui qui aura son site personnel pour vendre son livre, il va falloir qu'il soit référencé sinon personne ne le trouvera. Et les gens iront où ? Sur Amazon, Fnac.com, Cyberlibris etc. et peut-être d'autres comme Orange, Chapitre. Les gens iront donc sur les sites des diffuseurs qui leur fourniront cet accès aux livres du domaine public. C'est ce que je pense.

Constance Krebs : Si je peux me permettre, c'est déjà le cas.

Reynald Mongne : Oui, vous avez raison, ça commence déjà aujourd'hui. Les outils sont en train d'être mis en place.

Régis Jauffret : Je pense à un exemple de ce qui pour-

Libraires pauvres ?

rait arriver, c'est le cas de l'agent des œuvres de Garcia Marquez (*Cent ans de solitude*) qui a mis en ligne tous ses livres au prix de cinq dollars ou cinq Euro, je ne sais plus. C'est le modèle de ce qui va fonctionner. Non pas un livre à vingt Euro mais un livre à moitié prix... Le rapport Patino l'analyse assez bien. Tant que Gallimard ou les autres éditeurs vendent actuellement les livres qui existent en fichiers numériques, ils le vendent au même prix, au prix libraire.

Reynald Mongne : Il y a un problème de TVA.

Régis Jauffret : Oui, on est d'accord mais le problème de TVA me semble un peu un détail. Les éditeurs vendent le livre numérique au prix du livre papier. Je parle de Stephen King qui a vendu ses livres par Internet et qui a fait un flop en vendant en ligne son dernier roman avant la mise en vente des Reader. On le vend 250 Euro, la Fnac etc., pour des raisons commerciales mais un Reader ne vaut rien, à fabriquer cela ne vaut rien. Un I-phone doit valoir dix dollars à construire, un Reader un dollar. Bientôt on les donnera avec les prix littéraires de l'année... Les gens n'auront pas à acheter le Reader. On est en train de discuter de cet outil comme on discutait du portable avant qu'il n'existe et à l'époque où il coûtait très cher. Là, le Reader est sorti aux E.U. à 200 dollars, le prix est un problème mineur. Tout le monde va l'avoir. Que les libraires ne touchent rien sur le truc, je vous le dis et que les éditeurs se fassent une douce violence

**« les gens
veulent bien
payer
les auteurs
mais ils
ne veulent
pas payer
les inter-
médiaires. »**

pour ne pas donner l'exclusivité à des libraires. C'est sûr que cela se passera par Internet, c'est certain. Que les éditeurs aient des problèmes je le crois aussi, autre exemple ; imaginez que Michel Houellebecq sorte un livre en septembre et le mette en ligne en juin à dix Euro comme la loi le lui permet, puisqu'on peut mettre en ligne des œuvres qui n'ont pas encore été publiées au prix que l'on veut, et dans ce cas la loi Lang ne joue pas. Avec cette avant-première combien y aurait-il de téléchargement ? Combien achèteraient ? Je vous rappelle que qu'il y a eut des exemples avec la musique et que les gens veulent bien payer les auteurs mais ils ne veulent pas payer les intermédiaires. Ce qu'ils ne veulent pas payer c'est les majors, c'est comme cela, je n'y peux rien. Quand Radiohead a mis en vente son album en disant « vous payez ce que vous voulez », ils ont gagné plus d'argent qu'avec tous leurs précédents disques d'or.

Karine Papillaud : C'est intéressant de faire le parallèle avec la musique même si le livre ne suit pas les mêmes contraintes. Je laisse Constance réagir à vos propos.

Constance Krebs : En évoquant l'histoire de Houellebecq, je pense à celle de Coelho, qui met en ligne ses livres un mois avant leur parution, cela s'appelle du marketing viral, cela permet de lancer un bouquin, on met le bouquin en ligne, c'est illisible en ligne, on achète le bouquin papier, on passe.

E-book et readers ?

Régis Jauffret : C'est pas illisible en ligne !

Constance Krebs : C'est illisible à l'écran ;

Régis Jauffret : Mais non, pas avec un Reader, dont l'écran n'est pas rétro-éclairé et permet de lire avec autant de confort que sur du papier.

Constance Krebs :



Attendez, on termine sur le deuxième point. La personne responsable des ventes de Readers à la Fnac me dit que majoritairement les acheteurs de Readers ont plus de cinquante ans. Donc ça ne concerne pas...

Régis Jauffret : Ce n'est pas très respectueux envers les personnes de cinquante ans ! Vous parlez de choses anciennes et vous dites n'importe quoi. L'art d'en parler pendant dix ans... du sexe des anges ! Je veux bien enculer les mouches à condition qu'elles soient consentantes, on ne s'en sort plus là !

Quelqu'un (Salle) : Monsieur Jauffret n'encule pas des mouches ?

Régis Jauffret : Je suis trop bien membré pour cela !

Karine Papillaud : On va vite finir sur ce point qui est assez

conflictuel et passer à des choses sur lesquelles tout le monde va pouvoir discuter.

Constance Krebs : « 50 ans » dixit le directeur de la Fnac. Les études qui sortent actuellement ou bientôt sur le nombre de lecteurs en France sont assez édifiantes. Ce qui importe aujourd'hui aux libraires et aux éditeurs, qui sont tous dans une situation précaire, là-dessus je vous suis, est de faire lire le jeune public c'est-à-dire la génération des moins de trente ans. C'est un enjeu primordial pour l'ensemble des professions du livre quelles qu'elles soient. Aujourd'hui les agrégateurs de contenus qui proposent des livres lisibles sur I-phone sont heureux de découvrir que les gamins sont ravis de lire *Moby Dick* sur I-phone alors qu'ils étaient fâchés avec le livre papier »

Karine Papillaud : C'est-à-dire prendre les nouveaux lecteurs sur les supports qui sont les leurs.

C'est une chose très positive. Nous allons maintenant aborder les métadonnées. On parle de ces fichiers dès lors que nous ne sommes plus sur des livres physiques, on est dans l'immatériel, finalement beaucoup moins dans la possession, beaucoup moins dans la traçabilité pour employer un terme

bovin, dans le monde du virtuel. Que fait-on de ces fichiers pouvant être lus dans le monde entier ? Qui vont être étiquetés, nommé, de quelle manière ? Avec les résumés, le nom de l'éditeur, enfin, toutes ces informations, toutes ces métadonnées mais également les commentaires des lecteurs ? Qu'agrège-t-on aux fichiers ? Qu'est-ce que les métadonnées ? Qui s'en occupe ? Faut-il imaginer un organisme qui s'occupe de tout cela. La responsabilité de cette question est purement stratégique. Reynald Mongne votre opinion ?

Reynald Mongne :

« le livre est déjà numérique pour moi. C'est un fichier »

Cela fait plus de vingt ans que je suis éditeur, le livre est déjà numérique pour moi. C'est un fichier. Personnellement cela doit faire six ans que je n'ai pas mis les pieds dans une imprimerie. Mon fichier arrive chez moi, je le corrige où je veux, je le mets sur un serveur FTP qui va directement chez l'imprimeur qui va l'imprimer en CTP (Computer To Plate). Il n'y a plus de films, plus rien. Je n'ai plus vu de films depuis plus de quinze ans. Pour moi, mon livre est déjà numérique, mon problème est de me dire, mon livre qui est pour l'instant papier, mon fichier va balader sur Internet, n'importe qui peut le piquer. En gros, c'est cela la peur de l'éditeur comme de l'auteur. Je rassure tout le monde quand même, Harry Potter va se faire piller comme le font tous les gamins avec les films et la musique, maintenant un ouvrage spécialisé ou le roman d'un auteur plus confidentiel qui a son public, je ne suis pas certain que son public ne l'achète pas, tout simplement parce

que c'est un acte militant de la part d'un lectorat que d'acheter. Je fais beaucoup de salons où les gens achètent tout à fait normalement parce qu'ils ont envie d'acheter. Maintenant il y a tout une partie des ouvrages qui risquent de se faire piller. Le problème des fichiers et des métadonnées, il y a déjà des fichiers qui se baladent sur le Net. Je me suis déjà fait piquer un livre. On a publié il y a quelques années *Le voyage au Mexique*, on a récupéré tous les carnets de voyage de Désiré Charnay, 1850, qui sont dans le domaine, je les ai retrouvés effectivement sur le Net.

Karine Papillaud : On n'est plus sur les questions du piratage ou du pillage.

Reynald Mongne : Alors les métadonnées sont la propriété de celui qui les a conçues. C'est-à-dire de l'auteur, l'auteur son droit est inaliénable. Quant à nous, nous avons composé le livre, nous avons donc le droit des métadonnées en tant qu'éditeur. Ce qui m'appartient c'est le droit de reproduction, cela ne change pas.

Karine Papillaud : Ne faut-il pas imaginer un système de gestion collectif des droits numériques, justement ?

Reynald Mongne : Gérer les droits numériques cela veut dire quoi ? Gérer la répartition des bénéfices, la répartition équitable entre les différents intervenants, sans oublier qu'un fichier numérique est vendu 35 % moins cher que la

« je ne me fais pas d'illusion, mon contrat de diffusion avec Sodis qui va être étendu au numérique, ils vont me prendre les 55 % qu'ils me prennent d'habitude »

version papier, chez moi. Cela veut aussi dire que j'ai en fait 15 % de plus de TVA (19,60 %) et la diffusion me coûte 50 %. Croire que diffuser un livre par Internet est gratuit est faux. Encore une fois, il faut passer par des canaux et ces derniers coûtent de l'argent. Moi j'ai Cyberlibris, Numilog, Tite-live. J'ai des contrats de diffusion et je ne me fais pas d'illusion, mon contrat de diffusion avec Sodis qui va être étendu au numérique, ils vont me prendre les 55 % qu'ils me prennent d'habitude pour la diffusion de mes livres numériques. Il va falloir prendre en compte cette donnée économique qui fait que le diffuseur sur Internet ou le diffuseur de livres électroniques va se rémunérer aussi et je ne vois pas comment nous pourrions nous passer de cet intermédiaire. Je ne me vois pas mettre mon catalogue en ligne, qui ira chercher Ginkgo directement ?

Olivier Jouvray :

« diffuser nos œuvres par Internet on sait le faire, les faire payer par le Net on sait le faire. »



Une remarque rapide. Vous faisiez la comparaison avec l'auto édition. Si vous décidez de vous lancer dans cette aventure, vous devez prendre votre livre, les charger dans le coffre de votre camionnette et partir démarcher les libraires. Sur Internet il n'y a pas besoin de bouger, c'est beaucoup plus facile de se faire connaître auprès de cinq

Livres riches, @uteurs pauvres ?

mille personnes avec mon site personnel qui me rapportera certainement plus que les cinquante milles que je connaîtrai par Amazon ou par n'importe quel site de diffusion. Il y a des choses à tenter et des choses qui sont déjà tentées actuellement, des solutions sont envisagées et commencent à faire réfléchir les gros diffuseurs, qui continuent de prélever des pourcentages énormes sur les bouquins qu'ils diffusent parce qu'ils voient qu'il y a des circuits alternatifs qui se mettent en route et des groupements d'auteurs qui créent des coopératives avec une visibilité importante. Des auteurs connus envisagent de créer des regroupements pour constituer leur propre réseau de diffusion. Nous, Internet on est né dedans, diffuser nos œuvres par Internet on sait le faire, les faire payer par le Net on sait le faire. Si on a envie de se passer des gros diffuseurs type Amazon et créer nos propres réseaux de diffusion cela peut marcher. Imaginons que des lecteurs cherchent un bouquin « numérique » d'un auteur aussi connu que Lewis Trondheim par exemple, et que cet auteur a décidé de se passer de ces géants de la diffusion et de s'auto-diffuser avec d'autres auteurs sur un site à eux, ça peut marcher.

Reynald Mongne : Oui, mais vous n'inventez rien. Le producteur de fruits et légumes bio qui vend ses légumes sur les marchés à une clientèle est toujours en concurrence avec les supermarchés et les hypermarchés.

Régis Jauffret : Oui, mais si un producteur a l'exclusi-

tivité de toutes les tomates mondiale... ! Le problème des auteurs c'est cela. Si Tintin est sur le site de monsieur, on ne pourra pas le trouver ailleurs !

Reynald Mongne : Mais cela a toujours existé ! Des auteurs très connus ont créé leur propre label, exemple Asterix, Albert René éditions, qui vient d'être racheté il y a un an par Hachette. Mais pendant quinze ans il a vendu sous son propre label. En tant qu'éditeur je ne vais pas défendre mon pré carré.

Régis Jauffret : Mais Astérix est une multinationale !

Reynald Mongne : Je vous ai pris l'exemple d'un auteur très connu. Brétécher a fait cela, Fluide glacial avec Gotlib, etc. Ce n'est pas nouveau, ça a toujours existé surtout dans la BD. Il y a autant de freins, il y a déjà un frein technologique, avoir un site coûte cher, gérer un site coûte cher. Pas la fabrication du site mais envoyer des bouquins !

Karine Papillaud : Messieurs, nous parlions des tomates on ne va pas parler du prix du cageot ! C'est un autre débat ! J'aimerais laisser la parole à notre avocat Christophe Caron.

Reynald Mongne : Il y a une logistique derrière !

Christophe Caron : Revenons à la question de Karine sur le fait d'avoir un organisme de gestion collective. Je vais répondre juridiquement à cette question juridique. Tout d'abord, la notion de

« lorsqu'une œuvre est reproduite sur un site Internet c'est du droit de reproduction avec un mode d'exploitation numérique ».



droit numérique n'existe pas en droit. Il ne faut pas la mettre dans les contrats car sinon cela aura pour conséquence des difficultés d'interprétation. Le droit numérique, on parle plutôt d'un mode d'exploitation. Ce que connaît le juriste du droit d'auteur c'est le

droit de reproduction et lorsqu'une œuvre est reproduite sur un site Internet c'est du droit de reproduction avec un mode d'exploitation numérique dont on parle, et le juriste connaît également le droit de représentation. Le droit de représentation était classiquement pour le spectacle vivant, la télévision, il intéresse les éditeurs et les auteurs car lorsqu'une œuvre est mise sur un site Internet elle est communiquée à un public et donc représentée. Internet met en œuvre le droit de reproduction et le droit de représentation, ce qui peut d'ailleurs justifier deux autorisations différentes, deux rémunérations différentes, et il ne faut pas parler pour autant de droit numérique qui est une abréviation, dirais-je.

Faut-il une gestion collective ? La gestion collective concernant l'exploitation des œuvres dans le numérique n'est pas nouvelle. La Sacem fait cela pour la musique depuis une vingtaine d'années, la SACD, la Scam font cela dans le domaine de l'audiovisuel, on parle de la gestion collective pour la VOD

(Video On Demand). Cela peut exister dans le domaine de l'écrit si ce n'est que traditionnellement le domaine de l'écrit est un domaine où il y a peu de gestion collective. Depuis quelques années, avec la Sofia, le droit de prêt, on se rend compte que la gestion collective peut être très intéressante pour les auteurs comme pour les éditeurs dans le domaine de l'écrit. Est-ce qu'il en faut une ? Oui, si jamais la preuve que c'est avantageux pour les auteurs est rapportée. C'est-à-dire que les frais de gestion restent raisonnables, que les répartitions soient fonction des utilisations des différentes œuvres et non « à la louche » et que l'on arrive à convaincre qu'en passant par une société de gestion collective on gagnera du temps et de l'argent, parce que dans le domaine du numérique, il y a des cas qui se disent que je peux gérer tout cela tout seul, je fais mon référencement, je permets le paiement en ligne, je n'ai pas besoin d'une société de gestion collective. Donc oui à une société de gestion collective à condition qu'elle soit particulièrement attractive. Il n'y a aucun obstacle juridique en tout cas.

Karine Papillaud : Bravo ! Constance... ?

Constance Krebs : Le problème de gestion collective, pourquoi pas ? Parlez-vous de licence globale en pensant à cela ?

Christophe Caron : Non. Mais la licence globale ou comme on l'appelle maintenant, la contribution créative, on en parle énormément. J'en pense deux

« au risque de vous choquer, si l'on arrive à un système de licence globale autant, puisqu'on y est, abroger complètement le droit d'auteur. »

choses. D'abord, il ne faut pas la rejeter d'emblée. Il faut se poser la question, mais en ce qui me concerne cela me semble difficile pour deux raisons, une juridique et une raison plus personnelle. La raison juridique : c'est du droit. En droit d'auteur, on est en droit national et communautaire face à un droit international et on a des obligations. On ne fait pas ce que l'on veut. Fini l'époque du XVIII^e s. ou d'avant la convention de Berne où le législateur français pouvait faire ce qu'il voulait. C'est ainsi. Le problème de la licence globale c'est que ce n'est pas du tout conforme aux engagements communautaires et internationaux de la France. Ce qui veut dire qu'il faut réécrire le droit communautaire et la directive de 2001, qu'il faut réécrire la convention de Berne et les traités OMPI de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle de 1996 et il faut aussi s'intéresser aux ADPIC (autre engagement international de la France). Donc, comme nous sommes dans un état de droit avec une hiérarchie des normes et que les traités internationaux priment sur les traités nationaux, on peut tout à fait discuter de la licence globale au Parlement comme cela a été fait ces derniers jours, mais je ne suis pas certain que la France puisse le faire. Le deuxième point, je donne une opinion personnelle, au risque de vous choquer, si l'on arrive à un système de licence globale autant, puisqu'on y est, abroger complètement le droit d'auteur. C'est ce que je pense. On en est à un système où cela a n'a plus d'intérêt car tout le monde va payer pour

des utilisations faites uniquement par certaines personnes. Il va y avoir une gestion collective importante avec énormément d'argent et énormément d'ayants droit et on ne sait pas comment cela va être réparti. J'ai le sentiment qu'avec un système de licence globale on va tout niveler par le bas et que chacun va recevoir quelques petits Euro, quelques centimes d'Euro et je me demande si on ne va pas recevoir un papier disant « pour cette année vos droits n'ont pas atteints le seuil de versement, il faut attendre l'année suivante ».

Emmanuel de Rengervé (salle): Cela existe déjà avec le papier et avec des éditeurs.*

Christophe Caron: Oui, oui. Mais c'est une opinion personnelle.

Reynald Mongne: Je ne peux pas laisser passer. Il y a des éditeurs qui ne paient pas et d'autres qui paient comme dans tous les métiers. Moi si je dois à un auteur vingt-cinq Euro il va toucher les vingt-cinq Euro. Certains auteurs préfèrent avoir tant de livres et j'ai alors la délicatesse de ne pas faire payer les livres aux auteurs, sauf s'ils m'en prennent quatre cents exemplaires.

** il est ici question d'une pratique en cours dans certaines éditions, laquelle consiste à stipuler dans le contrat d'édition que si les droits d'auteur crédités au compte d'un écrivain sont inférieurs à une certaine somme (par exemple à 70 euros) ils seront reportés sur les comptes de la période suivante.*

Régis Jauffret :

Je suis d'accord pour dire que les éditeurs payent les auteurs.

Vous voyez que là que l'on touche à une sorte de nouvelle peur du Moyen Âge, à savoir que les auteurs ne seront pas payés. Or, parmi tous les intervenants ceux sont les seuls qui s'en sortiront pourquoi ? Moi qui suis si vieux, j'ai donc 53 ans (je ne les fais pas) je ne vis de mes droits d'auteurs que depuis l'âge de 50 ans, depuis que j'ai obtenu le prix Femina. J'ai commencé à 16 ans à écrire et jusqu'à 50 ans il a fallu que je me débrouille sans. Si demain, il n'y a plus de droit d'auteur et qu'il faut que je me débrouille je le ferai. Je prendrai un camion à pizzas, j'inventerai un

« Nous les artistes nous avons toujours lutté, nous avons toujours été en dehors des normes, on a toujours été des voyous. Donc même s'il n'y a plus de droit d'auteur on se débrouillera quand même. »

nouveau câble de douche... ce n'est pas le problème. Les auteurs, très peu d'auteurs en France touchent de l'argent en écrivant. Ils touchent des sommes dérisoires. Les ventes d'un auteur, même les auteurs Gallimard, Hachette, quand vous atteignez mille exemplaires vendus les éditeurs sont contents. Si je ressors mes chiffres c'était de l'ordre de 350 exemplaires vendus, de livres diffusés en librairie. Vous n'avez donc aucun argent et ne touchez rien. Il y a actuellement des métiers qui fonctionnent dans l'économie telle qu'elle est et l'avenir sera tragique pour l'édition et la librairie. Ils ne pourront pas s'en sortir. Quand on a un loup et un chien et qu'on libère les deux c'est le loup qui va gagner. Nous les artistes nous avons toujours lutté, nous avons toujours été en dehors des normes, on a toujours été des voyous. Donc même s'il n'y a plus de droit d'auteur on se

@uteurs pauvres ?

débrouillera quand même. Là, ce sont des circuits économiques qui sont en cause. Un fondamental économique va être tragique, je me répète, tout le circuit des libraires. Comme si avec Internet on avait des livres qui reproduisent exactement les peintures et puisqu'on a les reproductions on n'avait plus besoin des galeries et des musées. Si les libraires ferment ce sont des galeries et des musées qui ferment et toute la littérature et tout le texte écrit en pâтира. Si cela doit se développer même Amazon perdra en expansion, car se sont les libraires qui sont cette sorte de commerce de proximité, cette façon de diffuser les livres, la pensée, quand il n'y aura plus d'Église il n'y aura plus Dieu.

Salle : Dieu existait avant les églises et les auteurs avant les librairies.

Olivier Jouvray : C'est pour cela que j'essaie d'organiser à Lyon (je décentralise) une réunion pour en parler avec les bibliothécaires, les libraires et les auteurs. L'idée est de dire que les auteurs sont les moins menacés si on suit votre raisonnement mais si on veut que nos bouquins soient lus il faut des guides culturels qui lisent et orientent les lecteurs dans cette profusion de livres qui sortent chaque année. Libraires et bibliothécaires vont peut-être disparaître dans leur forme actuelle, devoir évoluer certainement, savent-ils comment je n'en suis pas sûr. Il faut d'autant plus travailler ensemble, auteurs et guides. Je ne vais pas entrer dans un débat technique sur les autres inter-

« mais avec les distributeurs... on n'a aucune information sur leur fonctionnement, très peu en tout cas sur l'évolution de ce métier » médias (diffuseurs, etc.) si cela coûte cher, comment cela va évoluer... J'imagine qu'il y a des solutions que l'on ne soupçonne même pas. Je pense surtout que le sujet principal est la dématérialisation plutôt que l'enrichissement de nos livres qui apporte de nouvelles façons de lire, de consommer, d'acheter la culture. Je pense aussi que si on veut tous évoluer dans le bon sens il faut réduire l'opacité entre les différents maillons de la chaîne du livre. Au syndicat (GABD – Groupement des Auteurs de BD – Au sein du SNAC, Syndicat national des Auteurs Compositeurs) nous essayons de discuter en toute transparence avec les éditeurs : Car c'est possible (même s'ils ne sont pas toujours au courant de ce qui se passe dans leur boutique), avec les diffuseurs aussi c'est encore possible, j'arrive à en rencontrer mais sans pouvoir vérifier leurs dires, mais avec les distributeurs on a porte close c'est-à-dire qu'on n'a aucune information sur leur fonctionnement, très peu en tout cas sur l'évolution de ce métier et du numérique. Ce sont les gens les plus difficiles à contacter et à faire venir dans les débats.

Reynald Mongne : En ce qui concerne les diffuseurs (Volumen, Interforum, Cyberlibris, Editis, Harmonia Mundi, etc. soit 80 % de la diffusion en France), ils sont eux-mêmes à la recherche de modèle économique. On est sur un terrain vierge et non sur quelque chose qui est figé. Il n'y a pas de modèle qui existe.

Olivier Jouvray : D'où la nécessité de couvrir, de discu-

Diffusion, distribution

ter avec tout le monde. Les diffuseurs discutent entre eux tous seuls.

Reynald Mongne : Pas tout à fait. Le CDE discute avec tout le monde. Je voudrais juste reprendre un point. On parle beaucoup de remplacement d'un support par un autre mais on peut concevoir qu'il y ait coexistence de deux supports. Pourquoi le livre papier disparaîtrait car c'est un objet parfait. C'est un objet parfait car c'est un objet que l'on peut corner, déposer, reprendre, annoter, etc. auquel nous sommes génétiquement liés. Je pense que ce serait un autre débat, mais je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas coexistence des deux supports.

Régis Jauffret : Je voudrais juste dire que le débat que nous avons n'est pas contre les éditeurs non plus. Ce n'est pas la question. Quant au livre on pourrait dire que la différence entre le vinyle, ou le 78 tours, et le livre, que la diffusion de l'image comme de la musique n'a jamais été parfaite ; le 78 tours avait des qualités (j'ai connu) que n'a pas le microsillon. Le 78 tours avait des qualités... parce que la roue existait déjà !

Karine Papillaud : Vous êtes désobligeant.

Régis Jauffret : Non. Il est désobligeant de dire que le Reader est acheté par des gens de plus de cinquante ans, c'est sot : simplement, les quinquagénaires ont des moyens que n'ont pas les jeunes... J'ai trouvé que c'était injurieux

Livres riches, @uteurs pauvres ?

Karine Papillaud : Non, non, si je peux me permettre de reformuler ce que disait Constance, c'est que l'I-phone ces supports-là, s'adresse plutôt à des moins de trente ans et...

Régis Jauffret : L'I-phone j'en avais un l'année dernière, c'est complètement ringard aujourd'hui, je n'en ai plus. C'est une question de pognon d'acheter cela...

Karine Papillaud : On a remarqué que vous êtes très en avance Régis sous vos airs de ne pas y toucher sur ces questions-là.

Régis Jauffret : C'est normal quand vous avez du fric vous achetez des bagues, etc. C'est simplement parce que j'ai du fric. Plus qu'un gamin de douze ans. Après, on donne l'I-phone à tout le monde et on se débrouille pour prendre l'argent par abonnement. Mais ce n'est pas la question. Je finis, pour ce qui est de l'image et tout ce qui technologique, on n'a jamais trouvé la perfection. Le livre est parfait car ce n'est pas une machine. Il n'y a pas d'évolution au niveau mécanique, il ne tombe jamais en panne, il est parfait depuis le début. Il n'y a pas d'évolution depuis Gutenberg jusqu'à maintenant. L'objet lui-même est parfait, il ne peut pas tomber en panne et n'est pas susceptible de progrès technologique. Quand on parle de fichier numérique, on parle de tout autre chose et pas de cet objet parfait qui par ailleurs, durera dans le temps. Si vous oubliez un livre dans votre grenier, vos arrières et arrières petits-enfants pourront

Technologies nouvelles ?

le lire, dans deux siècles. Les fichiers, je vous dirai tout de suite, ils auront disparu. Toutes les photos prises aujourd'hui auront disparues si elles ne sont pas tirées sur papier. J'ai cette expérience depuis longtemps. Les archives numériques il n'y en aura pas. Déjà on ne pourra plus les consulter car elles seront trop nombreuses. Il y a des expériences qui ont été faites avec des films familiaux. Il y en aura trop et il n'y en aura pas. Là je prends tout le temps...

Karine Papillaud : Régis merci,

Constance Krebs : Pour répondre à propos de la pérennité des fichiers... Aujourd'hui des chercheurs sont en train de travailler avec le TGE Adonis. C'est un Très Grand Équipement financé par l'Europe qui permet aux données en sciences humaines et sociales d'être conservées sur support numérique grâce à une structuration de fichier. Je ne vais pas entrer dans les détails techniques qui ennuient tout le monde mais en gros c'est un langage informatique, comme une grammaire, qui est une syntaxe qui permet aux fichiers de rester pérennes mais duplicables sur de multiples supports y compris papier, sur de multiples formats. Aujourd'hui le TGE Adonis vient de passer un accord avec un centre de ressources nucléaires dont le centre de calculs permet de moissonner des données et des métadonnées. Ces « moissons » visent à rendre absolument pérennes les données numériques au même titre qu'une photo des années cinquante

ou 1900 peut se conserver – comme elle peut s’abîmer comme tout papier fabriqué avec des colles acides depuis le XIX^e s. Le TGE Adonis est un projet en cours d’élaboration et qui finance des projets de recherches et des projets privés, il y a aussi possibilité pour les éditeurs qui le souhaitent de s’allier avec ce groupe de chercheurs. Cela sous-entend que l’on parle tous le même langage, c’est-à-dire que les éditeurs ne privatisent pas leurs données et leurs métadonnées et qu’ils les rendent interopérables comme le préconise le rapport Patino.

Christophe Caron: Il y a aussi des questions de dépôt légal, dépôt légal numérique, qui sera la mémoire en quelque sorte du livre numérique. C’est important.

Yves Frémion (salle): Le dépôt légal disparaît actuellement. Si les éditeurs ne déposent plus on ne peut pas les sanctionner.

Reynald Mongne: Si, si. J’ai toujours deux mois de retard et je reçois régulièrement des lettres.

Yves Frémion (salle): Je reviens là-dessus. Il n’y a quasiment plus de réédition, de réimpression, il y a des éditeurs qui ne déposent plus aucun livre, je peux en témoigner car j’en ai eu plusieurs. **«Auteurs, vérifiez à la BN vos livres qui y sont déposés»** Auteurs de la salle, vérifiez à la BN vos livres qui y sont déposés, vous allez avoir des surprises. J’en ai vingt-cinq alors que j’en ai publié une centaine. Je dis que le dépôt légal disparaît. On a réduit à deux exemplaires là

Technologies nouvelles ?

où il y en avait quatre ; en fait, il en faudrait douze et il faudrait décentraliser les dépôts faits à la BN pour être sûr que les livres se conservent et se transmettent. C'est cela la réalité, attention !

Reynald Mongne : Lorsque j'ai deux mois de retard, je reçois une lettre de rappel ! Je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait un langage commun et des formats communs car à l'heure actuelle, le livre électronique, pour en mettre un en ligne, c'est un vrai bordel (excusez-moi l'expression). Il y a quatre formats différents, le format e-pub, le mobipocket, celui propre à Amazon, le PDF, et je ne sais plus lequel. Ce qui fait qu'on nous demande de reprendre des compositions, s'il s'agit d'un roman ce n'est pas trop gênant, mais une composition c'est quelque chose de très précis qui répond à des règles précises. Imaginez, lorsque vous avez de l'image, lorsque vous avez une mise en page élaborée, c'est vraiment l'horreur. À l'heure actuelle il y a un problème technologique qui n'a pas été travaillé par les concepteurs des e-books.

Karine Papillaud : J'ai envie de demander à tous et en particulier aux éditeurs ici présents : pour l'instant le marché du livre numérique n'existe pas ; à quel moment, lorsque l'on parle à des éditeurs on entend « ce n'est pas prêt, on attend que cela décolle », lorsque l'on parle à des auteurs ils répondent « on attend que nos éditeurs se bougent », lorsqu'on s'adresse à des intégrateurs ils disent « on attend les

Livres riches, @uteurs pauvres ?

éditeurs», donc tout le monde s'attend, c'est un peu l'histoire de l'œuf et de la poule, à quel moment pourra-t-on parler selon vos évaluations et vos connaissances de ce domaine, pourra-t-on parler de marché ?

Reynald Mongne : Nous, on a mis environ vingt-cinq pour cent de notre catalogue sur différents sites. Il n'y a pas non plus beaucoup de lecteurs. Cyberlibris, pour vous amuser un peu, le dernier récapitulatif que j'ai eu c'était 35 000 pages vues. Je n'ai pas osé demander combien cela représentait de livres. Le modèle économique n'existe pas réellement, on peut se poser la question. Pourquoi ? On a fait comme on fait dans les pays développés, on a mis des objets, du hardware, des plaquettes en ligne et l'on ne s'est pas préoccupé du contenu ni des circuits de diffusion, comment on va rentrer les livres, quels livres on allait mettre, comment on allait structurer l'offre. Tout le monde est parti en disant, tiens on va mettre des tablettes à la Fnac et on en a vendu six mille, c'est ridicule.

Karine Papillaud : Enfin à 250 Euro...

Reynald Mongne : Au-delà du prix, vous imaginez la quantité ! Un produit grand public qui se vend à six mille exemplaires, produit électronique grand public, cela s'appelle un échec. C'est hors de prix, un Reader pour des tas de raisons, c'est catastrophique, etc.

La Salle : C'est hors de prix. Qui a envie de lire

Technologies nouvelles ?

La Comédie humaine sur un écran ? Ça ne tombe pas en panne.

Reynald Mongne : C'est très agréable à lire, je n'ai aucun a priori. À l'heure actuelle, je pense que tout est à faire.

Christophe Caron : Il y a un autre domaine où c'est très développé en dehors de la littérature, ce sont les sciences humaines, les sciences techniques, les livres pratiques...

Olivier Jouvray : Les supports technologiques en sont à leur préhistoire. Tous ces livres électroniques en sont à leur préhistoire. Il va falloir attendre encore un ou deux ans pour avoir des supports intéressants en termes d'affichage. En termes d'ergonomie ce n'est pas encore au point non plus, le pourcentage de gens capables de manipuler les vingt boutons que possède le Reader de Sony sans avoir la documentation ouverte à côté ne doit pas être énorme. Je vous garantis que pour l'instant forcément très engageant. Au lieu d'avoir un super-livre on a une espèce de mini-livre, un minitel du livre par rapport aux ordinateurs d'aujourd'hui. C'est pour cela qu'un des supports numériques qui marche le mieux pour le livre c'est I-phone car les gens maîtrisent plus facilement ce mini-ordinateur, beaucoup mieux pensé en termes d'ergonomie, de diffusion, et les gens peuvent s'en servir aussi pour d'autres applications. Au lieu d'avoir une simple tablette graphique ou un simple Reader, les gens peuvent faire plein d'autres choses

dessus et aussi lire des livres. On en est vraiment à la préhistoire. Cette expérimentation va arriver à son adolescence d'ici un ou deux ans avec des appareils plus performants, pouvant faire plus de choses, avec des écrans plus performants aussi (encre électronique, écran OLED). C'est seulement quand ces nouveaux appareils seront diffusés en masse, qu'ils auront la possibilité de faire autre chose que simplement afficher des pages en noir et blanc, que les gens vont les utiliser pour lire du livre.

Reynald Mongne: À condition qu'on n'ait pas tué la bête avant et qu'il y ait du contenu.

Olivier Jouvray: Ce n'est pas la première fois que l'on fait du livre électronique et que cela ne marche pas. Les gens qui essuient les plâtres, il y en a un paquet. Le contenu premier des livres électronique sera certainement des dessins animés, des jeux vidéos, des films, des mp3, des choses comme ça. Tous les gens qui utilisent des mp3, des téléphones améliorés, sont habitués à avoir des appareils qui font douze choses en même temps. Là on essaie de nous imposer des appareils à 300 € qui ne font qu'une seule chose, sur fond gris avec des écritures noires, même si c'est confortable de lire sur écran une fois que vous avez votre écran sur les genoux et non à la verticale. Or un écran c'est lourd, il faut un truc un peu plus léger. En termes d'ergonomie on n'y est pas encore mais quand on y

Technologies nouvelles ?

sera, ça va bouger très vite. Il est difficile de présupposer le comportement des consommateurs aujourd'hui car on en est qu'à un stade expérimental. Lucky Luke a été diffusé sur l'I-phone récemment à 5 €, et ils se congratulaient d'en avoir vendu 5000, c'est une blague, la moitié de ceux qui l'ont acheté est des journalistes ou des curieux. Cela n'intéresse personne une BD à 5 € sauf pour faire de la promo. On est plusieurs auteurs à demander à nos éditeurs de diffuser nos albums sur l'I-phone, soit gratuitement, soit à deux Euro maximum car on espère stimuler la vente des bouquins papier. C'est surtout cela que l'on espère pour l'instant. Le tout est d'être au point technologiquement et de régler le problème des différents formats. Ce qui ne va pas tarder. Il n'y a pas de marché donc il n'est pas nécessaire de régler les problèmes de formats tant qu'il n'y a pas les supports.

Constance Krebs : Cela fait huit ans qu'on avait essayé de lancer cela avec 00h00.

Karine Papillaud : Il y avait Cytale en même temps.

Constance Krebs : Cytale n'a pas eu de chance, ils ont lancé le bouquin en novembre et en janvier il y a eu la crise de 2001 et tout s'est arrêté net en mars, ils n'ont rien pu vendre. L'explosion de la bulle Internet n'est pas liée aux supports de lecture. C'était déjà très inconfortable et on se disait on vend des machines en attendant l'arrivée du papier électronique. Le papier électronique a pas mal marché, il y en a eu

« Il est vrai que les choses ne sont pas absolument nouvelles, mais il y a une énergie qui passe »

6 000 en France, 100 000 en Angleterre grâce à un marketing important, 60 000 en Allemagne avec du marketing, je pense qu'en France ce n'est pas grand-chose mais c'est 810 000 I-phone qui ont été vendus en un an et demi et 50 % des Français ont un ordinateur à la maison, voire plus. Ce qui m'importe est de voir émerger les possibilités de création qui s'ouvrent. On peut faire travailler de multiples auteurs sur un même texte, de multiples artistes, susciter des projets littéraires et techniques qui prennent d'autres formes et qui transforment tout doucement les choses. Il est vrai que les choses ne sont pas absolument nouvelles, mais il y a une énergie qui passe. Je m'entretiens avec pas mal d'acteurs car je suis en train de rédiger un livre blanc sur le numérique pour le MOTif, et tous les intervenants me disent être émerveillés par la mutualisation, par les relations que permettent les liens hypertextes qui ouvrent vers le monde, tout à coup l'écrivain peut écrire à la fois dans son garage et avec le bruit du monde. Ce n'est pas une image, les deux plus grands écrivains du net écrivent dans un garage aménagé. Cette concomitance permanente entre le bruit du monde et le silence de l'atelier est une attitude de création nouvelle, attentive à recréer le reflet du monde, et qu'est-ce que la littérature si ce n'est le reflet du monde à une époque donnée ?

Régis Jauffret : Ce projet est très bien pour garder les fichiers. Lorsque je disais que tout sera détruit, ce ne veut pas dire que tout ce que



l'on veut garder on ne le gardera pas mais les écrits que l'on trouve (vieilles lettres de la guerre de 1914, etc.) ne sont pas des écrits que l'on voulait garder, c'est simplement parce qu'ils ne se sont pas détériorés. Je suis assez d'accord avec tout ce que vous dites, mais il ne faut pas verser dans un idéalisme qui ne sera pas récompensé, d'imaginer que cela va briser les multinationales. Pour l'édition ce ne sont pas des multinationales mais de grandes maisons (Hachette, Gallimard, Le Seuil) qui vont être les seules à demeurer car elles en ont les moyens malgré cette nouveauté technologique. Pourquoi ? Parce que les entreprises françaises sont gouvernées par des gens âgés. Il est plus rentable de rester sur ses positions actuelles avec le livre papier et dire que cela ne va bouger que dans quatre ou cinq ans que de repartir sur des marchés nouveaux avec des risques inconnus. Lorsque le problème se posera avec acuité, je ne suis pas certain que cette espèce d'idéal coopératif (une extrêmement bonne idée) va perdurer surtout si ces acteurs-là (je pense qu'ils en sont capables) font preuve d'une grande intelligence et révisent la notion du droit d'auteur. S'ils ne parlent pas des droits d'auteur qu'ils donnaient avant ils ne les appliquent pas à de nouveaux médias. Sur les fichiers numériques, hormis la TVA, vous n'avez plus la part du diffuseur et la part du

Livres riches, @uteurs pauvres ?

libraire sur le prix hors taxe. Ce qui va dégager à peu près 50 % 55 % (je dis peut-être une bêtise). Voilà la TVA rattrapée.

Emmanuel de Rengervé (salle) : Les éditeurs disent le contraire. Les éditeurs (par la voix du Syndicat National de l'Édition) disent qu'ils auront autant de frais pour fabriquer et distribuer un livre numérique qu'ils n'en ont pour un livre papier.

Reynald Mongne : Le coût d'un livre, un livre vendu 15 € me revient entre 80 centimes et 1 € pour un tirage de 3 000 exemplaires de 200 pages, couverture quadri, pelliculage mat. Soit un Euro de coût technique d'imprimerie. Tout autour j'ai des tas de frais (ma structure, les correcteurs, mes salariés, le maquettiste, le téléphone, etc.) après j'ai un coût de 2 €, j'arrive à 3 € ; je multiplie à peu près par cinq (avec l'auteur), je tape à peu près à 15 € en prix de vente. Je donne à peu près 10 % à l'auteur. Le coût technique du livre c'est 10 %, avec les frais de structure c'est 20 % du prix du livre, le coût de la distribution, diffusion, c'est 35 % pour la marge libraire, 12 % pour la diffusion et entre 8 et 10 % pour la marge de distribution, plus le stockage, qui ne disparaît pas obligatoirement avec le numérique, comme le traitement du manuscrit. Le manuscrit est travaillé tout à fait normalement, il y a la saisie en moins mais c'est minime. On a à peu près les mêmes coûts. Les coûts de diffusion, distribution (55 % de mon prix de vente d'après mon contrat global), je ne suis pas censé connaître la

Le prix du livre

répartition entre les différents acteurs, je ne connais que le coût technique et les droits d'auteur, tout le reste représente 45 % du prix de vente, Un livre vendu 15 € me revient à 3,50 € avec les droits d'auteur. Avec les coûts de gestion d'une maison sur du long terme j'ai la même rémunération voire moins que l'auteur. Par exemple, j'ai sorti un ouvrage vendu à 30 000 exemplaires, ce qui n'est pas si mal, sur lequel le bénéfice que j'ai eu à la fin de l'opération, était de 5 000 € sur un ouvrage vendu 9 €. L'auteur a eu 14 000 € et moi, moins de 5 000 car les droits d'auteur sont fixes, ce qui est normal, mais moi je suis obligé de faire des tirages successifs pour arriver à 30 000 exemplaires (2 000, 3 000, 3 000, etc.) et j'ai des coûts à chaque fois. Effectivement, ces coûts-là disparaissent avec le numérique. Je suis tout à fait d'accord, il n'y a plus de problème de réimpression ; je ne suis pas du tout d'accord pour les canaux de diffusion et de distribution. Je ne suis pas certain que ces coûts vont disparaître.

Emmanuel de
Rengervé
(salle) :

On n'en sait rien pour le moment. Vous êtes en train de décrire une situation où a priori c'est le pire qui se passe, c'est-à-dire que la marge de celui qui va diffuser le livre numérique sera la marge du libraire grosso modo. C'est quand même le pire. Mais, par exemple, dans le domaine musical les chiffres ne sont pas du tout les mêmes pour le support physique que pour le support numérique. Je crois que vous êtes de totalement de bonne foi. Je parle de manière générale, le SNE a

Livres riches, @uteurs pauvres ?

diffusé au dernier Salon du livre un document qui expliquait dans le détail que : le coût du livre restera le même, que, le prix du livre, restera le même, que les charges vont simplement passer d'un poste à l'autre. C'est un peu facile de dire cela comme ça.

Reynald Mongne : Je ne suis pas diffuseur ni intégrateur. La seule chose que je peux dire en tant qu'éditeur, c'est que mon contrat avec mon diffuseur ne va pas changer et que j'aurai toujours besoin de passer par des canaux.

Karine Papillaud : Justement, vous abordez la question des contrats, des contrats pour les livres physiques qui seront dématérialisés, et des contrats pour les nouveaux espaces de création pour les supports qui n'existent pas encore, on imagine qu'il y aura des contrats différents, y aura-t-il des avenants pour un livre même sous sa forme numérique ? Sur un plan juridique, comment les contrats vont-ils être élaborés dans les temps qui viennent avec la création telle qu'elle nous parvient ?

Christophe Caron : Vaste question. On vit en droit d'auteur avec le contrat d'édition qui est l'un des plus vieux contrats, dont les bases ont été élaborées fin du xvii^e début du xviii^e siècle. Je ne suis pas certain que le contrat du futur ou même celui du présent pour le livre numérique soit le contrat d'édition. C'est le juriste qui parle, mais le contrat d'édition est fait pour le livre physique., On vous parle de nombre d'exemplaires, vendus physique-

ment, de pilon, des obligations fondamentales de l'éditeur de fabriquer un objet physique, corporel, le livre. Or là il y a toujours un très beau travail de l'éditeur mais il n'y a plus ce travail de fabrication physique, la mise au plion n'est plus concernée, donc je ne suis pas certain que la figure contractuelle du contrat d'édition telle qu'elle existe actuellement dans le code de la propriété intellectuelle soit celle que l'on adaptera pour le futur. Deux solutions, soit on prend un bon contrat type, (celui du SNE ou de différentes sociétés de gestion collectives, de la SGDL, etc.) il y en a tout une série qui fleure bon les années cinquante dans leurs formules (utilisation de l'expression : mode d'exploitation su support magnétique, par exemple), on peut prendre ce type de contrat et ajouter un certain nombre de stipulations, de mentions qui vont concerner l'exploitation du livre sur Internet, ce n'est pas compliqué, il faut mentionner le droit d'exploitation, de reproduction et le droit de représentation, le mode d'exploitation sur Internet et la durée, mais les contrats sont plus ou moins hypocrites car on mentionne la durée de la propriété littéraire et artistique y compris les éventuelles prorogations qui pourraient intervenir en droit français dans les conventions internationales, en d'autres termes l'auteur cède ses droits *ad vitam aeternam*.

Salle (Benjamin Lambert) :

Sauf si l'éditeur retire l'ouvrage de son catalogue.

Livres riches, @uteurs pauvres ?

Christophe Caron : Si l'éditeur retire l'ouvrage de son catalogue, l'auteur a une possibilité de récupérer ses droits, mais ce n'est pas automatique, puisqu'à défaut d'accord amiable cela nécessite un procès, où il va faire juger que l'éditeur ne respecte pas son obligation d'exploitation permanente et suivie et par conséquent que cette inexécution contractuelle entraîne la résiliation du contrat. Mais il n'est pas forcément évident de récupérer ses droits, sauf négociations, accord, etc.

Olivier Jouvray : Dans nos contrats BD il est écrit que si le bouquin est retiré du catalogue, on récupère automatiquement nos droits.

Christophe Caron : La loi ne dit pas cela. Ce n'est pas automatique. Cela peut être stipulé contractuellement.

Yves Frémion : Il y a obligation d'une exploitation permanente et suivie. On peut constater qu'il n'y en a plus

Christophe Caron : Attention, en droit le constat ne suffit pas, vos droits ne reviennent pas automatiquement dans votre patrimoine. Les droits peuvent revenir avec deux raisons : il faut soit faire un procès et vous le gagnez avec tous les aléas que cela implique, soit vous vous entendez avec l'éditeur pour résilier le contrat et qu'il accepte le retour des droits de son patrimoine à votre patrimoine. Juridiquement, ce n'est pas parce qu'un livre n'est pas exploité que l'auteur retrouve les droits.

Nouveaux contrats

La salle : C'est marqué dans les contrats

Karine Papillaud : Là ce sont pour les contrats existants mais nous sommes en train de se projeter vers d'autres types de contrats...

Christophe Caron : La pratique contractuelle connaît les contrats de mise en ligne d'une œuvre. C'est beaucoup plus facile de justifier de l'exploitation permanente et suivie, il suffit que vous puissiez accéder à un site où vous pouvez acquérir le fichier numérique. De facto il n'y a plus de notion d'épuisement.

Emmanuel de Rengervé : Avec le livre numérique, il n'y a plus de notion d'épuisement possible. Toutes D'ailleurs toutes les notions qui font les bases éventuelles d'une demande de résiliation pour défaut d'exploitation permanente et suivie ne vont plus pouvoir être utilisées par les auteurs. Le problème est de savoir si on peut fonctionner à droit constant ou s'il faut créer autre chose. Vous semblez dire que le contrat d'édition est un peu obsolète pour s'appliquer au numérique, mais que suggérez-vous ? Un contrat séparé ? Un avenant ? D'autres dispositions à créer par le législateur ?

« Un contrat séparé ?
Un avenant ?
D'autres dispositions à créer par le législateur ? »

Vous avez parlé de la notion de durée en prenant comme a priori qu'elle pourrait être la même que pour le livre papier c'est-à-dire la durée de la propriété littéraire et artistique. Cela pose de sacrés problèmes si on considère que pour le numérique...

Christophe Caron : Je constate les clauses que je vois tous

Livres riches, @uteurs pauvres ?

les jours. C'est une question de négociations.

Reynald Mongne : On peut le faire limité. Quand on a des droits de traduction sur six ans...

Christophe Caron : C'est une question de négociation. Si vous avez un éditeur qui spontanément propose cela ou un auteur arrive à l'imposer à son éditeur, il n'y a aucun problème. On peut céder ses droits pour trois jours et cela revient dans le patrimoine. C'est un rapport de négociation.

Emmanuel de Rengervé : Il est clair que la négociation n'a pas eu lieu et qu'elle ne peut pas avoir lieu avec l'organisation représentant les éditeurs, du moins tel que cela se présente aujourd'hui. Le SNE a envoyé en novembre dernier à tous ses adhérents d'une part un nouveau contrat type, lequel inclut une clause pour le numérique et d'autre part, pour les anciens contrats, le SNE a conseillé la signature d'avenants par les auteurs, les éditeurs leur présentant en leur disant il s'agit de régulariser la situation ? » ; Les termes des avenants sont exactement les mêmes que ceux de la clause qui est dans le nouveau contrat du SNE.

Régis Jauffret : Je suis d'accord, mais vous avez un modèle nouveau qu'on connaît peu et on essaie à tout prix d'y appliquer des anciennes règles. Pour ce point de droit, je pense qu'on a ce problème en France parce que les contrats sont archaïques car le législateur a eu garde, il y a une vingtaine d'années, de faire

Nouveaux contrats

deux contrats, un contrat pour l'audiovisuel et un contrat pour l'écrit.

Christophe Caron: Le contrat de production audiovisuelle est une coquille vide !

Régis Jauffret: Oui, je peux vous dire pourquoi. Le contrat audiovisuel est une coquille vide dont les éditeurs n'ont pas tenu compte et le résultat est qu'un auteur qui peut se le permettre ne laisse plus aucun droit audiovisuel à l'éditeur. C'est-à-dire qu'il n'y a plus de droits d'adaptation audiovisuelle, théâtrale laissée à l'éditeur par tous les agents français. Il y a un alinéa dit que c'est une exploitation pour le texte et non pour le théâtre. On va arriver, si les éditeurs ne sont pas coopératifs, à un avenant pour dire que l'audiovisuel n'est pas concerné, à un avenant pour dire que le numérique n'est pas concerné et là on va se retrouver dans la situation où, à mon avis que les éditeurs vont perdurer avec le livre objet, les éditeurs vont assurer tout ce qui est le plus lourd (la promotion, les envois postaux, la diffusion en libraires ou autres points de vente) et les auteurs vont vendre sur Internet les livres et vont tirer un profit sur un investissement fait par les éditeurs.

Salle: Ce n'est pas possible ! Ça ne marchera pas ! Ça ne peut pas marcher ! Je ne me laisserai pas faire !

Emmanuel de Rengervé: Cela ne peut pas marcher. Je comprends les éditeurs qui refusent une solution de ce

Livres riches, @uteurs pauvres ?

type car cela veut dire que votre livre numérique fera concurrence au livre papier.

Régis Jauffret : Je suis d'accord, c'est inacceptable mais cela risque de se produire s'il n'y a pas d'accord avec les éditeurs. Je reprends mon exemple de Garcia Marquez, si un auteur décide cela, il se trouvera toujours un éditeur pour faire cela !

Benjamin Lambert (salle) : Monsieur Jauffret a des problèmes d'auteur ayant une certaine notoriété. Vous pensez bien que les auteurs de peu de notoriété ne seront pas en mesure de discuter.

Régis Jauffret : C'est ce que je suis en train d'expliquer. Je parle d'un contexte où il n'y aurait pas d'accord avec les éditeurs. Il y a des nouveaux accords à trouver et on ne peut pas se servir des anciens contrats pour trouver ces accords. Actuellement l'éditeur avec les contrats habituels pour l'audiovisuel, ils prennent 50 %. Pour le numérique si l'on part sur 10 % de droit d'auteur sur le prix du livre numérique hors taxe, on est mal barré, qu'il y aura des auteurs extrêmement connus (Houellebecq, Garcia Marquez, Amélie Nothomb, peut-être pas Amélie Nothomb) qui seront tentés de faire cela. Je ne parle pas pour moi, c'est juste une hypothèse de travail que je donne. Ce serait désastreux pour l'avenir du livre.

Christophe Caron : Attention, sur Internet, il ne faut pas uniquement raisonner avec un prix de vente

où quelqu'un va payer pour télécharger un livre. Ça, c'est un raisonnement dans le domaine de l'Internet un peu trop calqué sur ce qui existe dans le domaine physique. Il ne faut pas oublier qu'actuellement sur le Net il y a une économie et que vous n'allez pas payer pour accéder, lire ou télécharger le livre parce qu'il y a quand même une économie, pourquoi ? Parce que vous aurez de la pub et que cela va être un modèle qui va se financer avec les annonceurs et la publicité.

Emmanuel de
Rengervé :

Mais comment fait-on pratiquement ?
Pourra-t-on calculer une rémunération pour les auteurs à la page consultée ou au clic publicitaire ?

Christophe Caron :

C'est la raison pour laquelle le contrat d'édition tel qu'il existe, résultant de la loi de 1957 qui elle-même codifiait la jurisprudence de la Cours de cassation entre 1880 et 1950, ne sera pas adapté sur la rémunération car le contrat d'édition tel qu'il existe, c'est un prix de vente, quelqu'un qui va acheter le livre, sur lequel on raisonne en termes de pourcentage, à peu près 10 %, etc., et la seule chose que le législateur impose est une assiette sur le prix de vente public hors taxe. En revanche le taux est totalement libre. Et 10 % c'est même plutôt généreux, je vois régulièrement des 4, 5, 6, 8 %.

Régis Jauffret :

On est des chiens alors ! C'est révoltant !

Livres riches, @uteurs pauvres ?

Christophe Caron: Vous avez des auteurs qui ne peuvent pas imposer plus à leur éditeur.

Régis Jauffret: Ce n'est pas une question d'imposition ! On n'est pas éditeur en donnant 4 % à un auteur !

Christophe Caron: Je ne dis pas que c'est bien mais c'est un fait. Pour terminer sur la rémunération sur Internet, dès lors que vous avez un éditeur qui gagne de l'argent mais un public qui ne paie pas pour accéder à l'œuvre, on ne peut plus raisonner sur le prix de vente au public hors taxes avec la figure de la rémunération proportionnelle. La figure contractuelle du contrat d'édition telle qu'elle existe dans le Code de la Propriété Intellectuelle, article L. 131-4, ne fonctionne plus pour régir ce nouveau modèle économique d'exploitation des œuvres.

Benjamin Lambert (salle): Cela dit, cela pose un problème de droit moral. Parce qu'un auteur tenant des propos « anti-libéralisme » et qui se retrouve affublé d'une pub Mac Do risque de considérer que son droit moral est légèrement entamé.

Christophe Caron: Oui, le droit au respect à l'esprit de l'œuvre, on ne touche pas à son œuvre mais on la met dans un contexte qui ne lui plaît pas. Tout à fait.

Karine Papillaud: On va laisser le public interagir avec nos intervenants.

La Salle : Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit. Dans le monde virtuel il y a d'autres modèles et notamment celui de la publicité. Il n'y a pas de pourcentage par apport au nombre d'exemplaires vendus, etc. C'est l'un des modèles et c'est peut-être par rapport à ces nouveaux modèles que la gestion collective peut apporter pour les droits de l'auteur une réponse appropriée parce ça, on sait faire, historiquement dans le domaine de la télévision, il y a des accords de gestion collective me semble-t-il avec un pourcentage sur la rémunération publicitaire fixée par les chaînes publiques. C'est une des pistes. Je voudrais revenir sur ce qui me paraît un peu hors sujet pour notre débat, le modèle de la licence globale. Une des questions évoquées est : est-ce que la gestion collective interviendrait sur le modèle de la licence globale ? La licence globale est une rémunération sur un certain type d'usage. Là on parle de gestion collective par rapport à la mise en œuvre de droit d'exploitation, de droit exclusif et non pas de droit de gestion collective qui viendrait se substituer à cette exploitation. Il me semble qu'il y a deux choses différentes, les exploitations que l'on peut avoir avec un certain nombre de diffuseurs notamment sur Internet et on peut avoir la prise en compte possible ou non, d'un certain nombre d'usages qui existent déjà pour le livre numérique c'est-à-dire des échanges entre particuliers, le téléchargement, le fait que beaucoup de BD se retrouvent sur des protocoles P2P aujourd'hui, un des fléaux d'ailleurs pour la BD, la question est celle-là :

« le droit d'auteur n'est plus exercé ni par l'auteur, ni par les sociétés de gestion collective ni par les éditeurs. C'est un vrai risque »

à côté de l'exploitation de l'ouvrage n'y a-t-il pas aussi des modèles économiques à trouver pour que ces usages-là qui sont pour l'instant totalement gratuits fassent l'objet d'une rémunération quelle s'appelle licence globale, copie privée, contribution créative ?

Christophe Caron a dit que d'un point de vue juridique la licence globale était contraire aux engagements internationaux de la France, il y a d'autres avis, c'est un avis, le débat doit se poursuivre. Ce qui me fait peur, sans entrer dans ce débat que l'on a depuis trois ans de la compatibilité de la licence globale avec les accords internationaux et voir la compatibilité avec un modèle économique basé sur la cession d'exemplaires de l'œuvre ou la cession de l'œuvre sous forme numérique sur Internet c'est la disparition du droit d'auteur s'il n'est pas exercé. Le droit d'auteur ne va-t-il pas disparaître parce que de fait les usages sur Internet font que le droit d'auteur n'est plus exercé ni par l'auteur, ni par les sociétés de gestion collective ni par les éditeurs. C'est un vrai risque.

Constance Krebs : La question du droit d'auteur est sensible. Beaucoup d'auteurs me disent : le droit d'auteur est un droit de l'éditeur. Beaucoup d'éditeurs et beaucoup d'auteurs mettent d'ailleurs leurs textes en Créative Commons. Ils visent ainsi à faire connaître au moins leur nom, car leurs droits d'auteur ne leur permettent pas de vivre. D'autres souhaitent avoir 50 % sur le prix public de vente en droit d'au-

Un autre modèle économique

teur. D'autres parlent du droit du lecteur, chose qu'il importe d'évaluer car les commentaires dans l'œuvre font parfois partie de l'œuvre. À propos de l'implication du lecteur dans l'œuvre, je pense au travail de Pierre Ménard sur son site Marelles, et à Page 48. Pierre Ménard demande à des lecteurs de lire une page 48 d'un livre de leur choix et, à partir de cette page 48 enregistrée sur le répondeur de son téléphone, il diffuse sur son site cette voix du lecteur lisant cette page 48 et, toujours à partir de cette page, il sélectionne 48 mots dont il fait un poème. Il y a vraiment une interaction créatrice entre le lecteur et l'auteur. Qui toucherait les droits s'il y avait rémunération ?

Emmanuel de Rengervé : C'est un peu particulier comme exemple !

Constance Krebs : C'est particulier mais on parle de création littéraire en ligne et ce sont des choses qui émergent. Quand on voit ce qui existe en Angleterre ou aux E. U. dans l'Institut du Futur du livre, IF.book, où des livres sont faits d'une manière collective, qui perçoit les droits quand il y a, cinquante, soixante auteurs ? Je pense au « Général Instin » qu'on publie sur Remue. net. On le publie en revue parce que la revue diffuse gratuitement les textes (toutes les revues ne payent pas leurs auteurs, c'est la règle parce que les revues ne sont économiquement pas viables). Lorsque sur le Net on publie le « Général Instin », il y a 30 à 40 textes d'auteurs différents qui donnent une

Livres riches, @uteurs pauvres ?

vision de ce personnage totalement hybride, fantastique et voilà ! Comment rémunérer cela ? Est-ce l'œuvre de l'instigateur du projet, Patrick Chatelier, ou est-ce une œuvre collective ? Comment classe-t-on tout cela ? Je pense qu'il faut repenser totalement le droit.

Emmanuel de
Rengervé :

Ça ne marchera pas !

Karine Papillaud :

Justement, profitez-en, pour nous expliquer monsieur !

Emmanuel de
Rengervé :



© Christian Chamourat

On ne peut pas généraliser. Ce que vous évoquez existe. Bien sûr, il y a des auteurs dans tous les sens du mot, qui veulent simplement et uniquement diffuser leurs œuvres sous le système des Créatives Commons. Et alors ? Ils en ont le droit et c'est très bien comme cela et que cela continue comme cela s'ils le souhaitent. La question qui se pose concernant les droits d'auteur est de savoir si les auteurs qui souhaitent pouvoir vivre de ce métier auront les moyens demain, avec les systèmes économiques qui seront mis en place ou qui seront appliqués, de pouvoir vivre de leur métier. Le rapport actuel entre les éditeurs et les auteurs repose sur un contrat, il est ce que j'ai décrit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a des clauses incluses dans les contrats et maintenant proposées par les éditeurs. Pas tous les

éditeurs. Certains éditeurs indépendants sont plus proches de leurs auteurs et négocient plus. Mais ce n'est pas le cas de tous les petits éditeurs. Aujourd'hui le problème est de savoir comment l'avenir va s'organiser. Livres riches, auteurs pauvres ? C'est le sens de la question qui était posée. Va-t-il y avoir des livres enrichis et auquel cas de nouvelles catégories d'auteurs qui vont arriver sur ce type d'œuvres ? Si il y a un modèle économique, une exploitation, quelle que soit sa forme et quelle que soit la forme de la diffusion des œuvres de l'esprit, comment les auteurs seront-ils rémunérés ? Plus sur le prix public. Les règles actuelles ne fonctionnent plus. Comment fait-on ?

« Les règles actuelles ne fonctionnent plus. Comment fait-on ? »

Karine Papillaud :

Alors le temps passe et beaucoup parmi vous ont faim et envie d'aller dîner ou voir leur téléfilm, on va prendre la réponse de Régis, qui va être courte, puis la question d'un journaliste, puisqu'on a la chance d'en avoir dans la salle, puis on clôturera le débat.

Régis Jauffret :

Déjà je voudrais m'excuser d'avoir été odieux envers Constance pendant une partie du débat. Ce que je disais c'est que cela existe déjà, c'est I-tune, ça fonctionne, vous avez des fichiers, vous payez, vous devez pouvoir les pirater mais je n'ai jamais essayé, vous payez un album 10 Euro, c'est un peu moins cher que dans le commerce, peu importe...

I-tune fonctionne, le I-tune pour les livres pourrait marcher sur un modèle semblable, c'est tout.

Livres riches, @uteurs pauvres ?

Karine Papillaud : On va prendre la question d'un journaliste qui va se présenter.

Journaliste salle : Bonjour, Jérôme Bouteiller, je travaille pour des sites Internet, Neteco.com et pour Clubic.com, à vous entendre le numérique va être destructeur de valeurs, même si il y a des kiosques de téléchargement comme l'Apple-store et compagnie qui vont changer la donne, mais je voudrais revenir dans le domaine du physique, de la vie normale, on voit dans la musique que des musiciens gagnent mieux leur vie grâce à leurs concerts qu'avec la commercialisation des œuvres enregistrées, ne serait-ce pas une piste pour les auteurs de lire leurs livres en public et de vendre l'accès à cette lecture ? Ce n'est pas une solution pour les éditeurs mais est-ce que pour les auteurs ce peut être une solution ?

Quelqu'un (salle) : Reynald, dites quelque chose !

Jérôme Bouteiller : Autre question, je reviens sur ce que disait monsieur l'avocat, Maître, sur la question de la publicité. Si on fait un petit calcul, les revenus que peuvent tirer les artistes de l'écoute de leurs fichiers sur Internet, on parle d'un dixième de centime d'Euro, si on applique cela à la page d'un livre de cent pages on peut imaginer peut-être dix centimes de revenu publicitaire quand on regarde un livre sur Internet, seriez-vous prêts, par exemple vous, à proposer ce modèle économique pour les livres et à gagner dix centimes, vingt centimes d'Euro par livre lu sur

Un autre modèle économique

Internet ? Je voudrais l'avis de l'auteur.

Reynald Mongne : Je réponds quand même. Qu'il soit numérique ou non, depuis que le livre est livre, il y a vingt ou trente auteurs par génération en France qui vivent de leurs droits d'auteur.

Régis Jauffret : Quand on leur donne 4 % !

Reynald Mongne : Des milliers d'auteurs n'auront toujours aucune rémunération. Cela ne changera pas !

Jérôme Bouteiller : Ce sera peu mais mieux que rien. Je voudrais juste l'avis d'un auteur, Monsieur Jauffret ?

Régis Jauffret : La première question, oui, les lectures c'est très curieux, il y a de plus en plus de monde lors de lectures publiques, effectivement c'est un peu comme le spectacle vivant au niveau de la musique où les gens, comme ils ont quelque chose de plus en plus très synthétique, de plus en plus un univers artificiel, ils auraient besoin de voir des gens, il y avait des lectures publiques qui existaient mais où il n'y avait pas grand monde. Ce qui est curieux c'est qu'ils acceptent même de payer. J'ai fait pendant un mois vingt représentations de *Lacrimosa* au théâtre du Rond-point, j'ai eu du monde au moins pendant quinze représentations, mais même les jours où je n'avais personne, je me disais il y a dix personnes qui sont sorties de chez elles dans le froid et qui ont en plus payé, c'est très curieux et j'étais épaté de voir les gens payer une place.

Livres riches, @uteurs pauvres ?

Deuxièmement, l'histoire de la publicité et tout cela, ça me paraît extrêmement secondaire. Si l'on compare avec la musique, vous avez des musiques, *Sunday Morning* de Lou Redd qui fait une publicité pour je ne sais pas quoi, c'est un truc archaïque, ils ont fait un contrat. Maintenant, à part cela, dans les radios on entrecoupe les musiques de publicités, je ne sais pas ce que cela donnerait au point de vue économique, mais c'est un problème très mineur pour moi. Maintenant, avoir une publicité de Mac Donald, cela m'est égal car dans une librairie je ne suis pas maître de savoir à côté de qui je vais me trouver, il y en a qui écrivent plus mal que Mac Donald, c'est un problème mineur. Simplement le modèle économique tel qu'on en parle, puisqu'il n'existe pas pour les livres, m'échappe, je ne sais pas quoi en dire.

Yves Frémion : Je voudrais réagir à des mots entendus dans la soirée. J'ai entendu « Il y a des gens en avance dans ce domaine, parce qu'ils réfléchissent avant d'autres », bien malin qui peut dire si ceux qui se préoccupent de ces questions sont en avance ou en retard, j'ai le souvenir ironiquement de l'e-économie, on ne parlait que de cela il y a dix ans et on a vu ce que cela a donné, ceux qui étaient très en avance se sont retrouvés très en retard.

Salle : Vous parlez du chiffre d'affaire de Google ?

Yves Frémion : Je parle de beaucoup de gens qui

Un mot des usages

aujourd'hui font autre chose. J'ai entendu le mot enrichi à propos du livre, je ne vois pas très bien.

Karine Papillaud: C'est dans le titre !

Yves Frémion: Je vous dis ce que j'ai entendu. Je ne vois pas très bien comment des éditeurs peuvent enrichir un livre puisqu'ils n'arrivent pas à enrichir les auteurs. Je ne vois pas qui d'autres que l'auteur peut enrichir un livre. Dans ce que l'on a décrit de l'e-book, qui a un avenir autre que celui énoncé à mon avis, en dehors de ce que l'on a déjà sur un DVD ou un site Internet, je ne vois aucune différence et si un e-book c'est cela, ça ne sert à rien ! Je le dis très clairement. J'ai entendu parler de « métadonnées », cela m'a beaucoup amusé comme terme, c'est formidable, cela me fait penser que la méthadone qui a les mêmes effets que la drogue mais qui n'est pas de la drogue, donc c'est moins bandant ; j'ai entendu que l'on n'a rien inventé, c'est Régis Jauffret, je suis d'accord avec lui mais est-ce un absolu de devoir toujours inventer des choses nouvelles quand les choses sont bien ? On a commencé il y a deux ou trois mille ans à coudre des pages de papyrus sur lesquels on avait tracé des signes, le livre et le e-book ne sont guère différents de cela, je trouve cela très bien, je lis au lit avec mon plateau de petit déjeuner et j'aime retrouver les miettes du lundi le mardi, le e-book va être coincé par les trucs. J'utilise la plaisanterie pour dire que le fond du débat est que jamais un support n'a

« J'ai l'impression aussi que tout le monde est saisi de folie dans la chaîne du livre »

remplacé d'autres supports, ça a toujours créé de nouvelles formes balbutiantes pour l'instant, y mettre de la bande dessinée sous cette forme là n'a aucun intérêt, par contre, concevoir de la narration figurative spécifiquement pour ces nouveaux supports narratifs, oui, cela a de l'intérêt. Je ne crois pas à l'intérêt de mettre les œuvres du passé sur ces nouveaux supports. Sur les nouveaux supports il faut du contenu, des choses nouvelles.

J'ai l'impression aussi que tout le monde est saisi de folie dans la chaîne du livre. Tout le monde veut faire le métier des autres. Les éditeurs veulent être diffuseurs, les bibliothécaires veulent être éditeurs, on demande aux auteurs de s'autoproduire (éditeur, diffuseur, distributeur) ou d'être comédien, mais ce n'est pas notre métier ! Chacun le sien ! Moi je suis auteur, je fais mon livre et je veux avoir des professionnels face à moi (je veux un livre bien imprimé, bien mis en ligne, bien corrigé, que le libraire arrive à le vendre à des gens qui n'avaient pas l'intention de l'acheter, que des bibliothécaires me défendent), que chacun face son boulot et ne prenne pas le boulot des autres ! Il faut garantir le maintien des libraires, des auteurs, des éditeurs et de toute la chaîne et si l'ensemble de la chaîne ne se bat pas pour défendre la chaîne du livre alors on va tous crever !

Dernier point, autre ennemi, la gratuité, notre principale ennemie. Mon travail ne vaut pas zéro dans une économie capitaliste et le prix que j'estime pour que mon livre soit télé-

chargé ou lu sur un autre support est le même que celui du livre acheté en librairie. Si je n'ai pas la garantie du même prix alors je ne cède pas mes droits. Vous ne trouverez aucun de mes ouvrages sur Internet. Les auteurs doivent avoir comme exigence que le prix de leur travail ne doit pas être dévalué en passant sur un autre support. C'est essentiel.

Karine Papillaud : Vous ne parlez pas du prix de vente de votre livre mais de ce qui vous revient et non du prix.

Yves Frémion : Oui, l'éditeur ou le diffuseur, se débrouille avec son économie à lui, bien entendu.

Olivier Jouvray : Oui, dans le milieu de la BD, il y existe deux manières de « consommer » les livres, il y a les BD qu'on lit chez un copain, à la bibliothèque, assis dans un coin de la FNAC ou de Virgin mais qu'on ne paye pas, et celles qu'on achète. C'est important de dire qu'on ne paye pas tous les livres que l'on lit ! Et ce n'est pas interdit de faire ça que je sache ! L'arrivée de ces nouveaux supports (livres électroniques format A4, ordinateurs portables pliables du poids d'un emballage en carton, etc.), si pour un prix acceptable je peux lire la collection complète de Blueberry (une trentaine d'albums je crois), je les lirai là-dessus, je ne dévalue pas dans mon esprit la valeur de l'œuvre, c'est juste une nouvelle façon de « consommer ». Lorsque l'on parle d'économie numérique, il faut garder en tête

que la quantité de produits culturels consommés (je ne trouve pas d'autre mot) par un jeune chaque semaine est décuplée ; s'ils sont au même prix sur support numérique que sur support physique cela va coûter 50 à 100 Euro par semaine, or il n'existe pas d'offre légale capable de répondre, à un prix abordable, à une telle demande, d'où le piratage en masse. Dans le domaine de la musique, on commence à voir des solutions intéressantes arriver avec la possibilité d'acheter des morceaux uniques à un prix raisonnable, ou même d'écouter des albums avant de se décider à les acheter mais pour ce qui est du cinéma par exemple, la VOD (Vidéo On Demand – location en ligne de films) n'est pas au point, ne présente pas de choix important et reste très chère. Les entreprises qui fabriquent ces nouveaux supports électroniques sont très en avance sur celles qui sont censées fournir les œuvres. Si avec ces nouveaux appareils, les utilisateurs ne peuvent acheter du contenu de manière confortable et accessible (tant au niveau du prix que de la facilité d'utilisation), ils les téléchargeront illégalement. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises utilisent des livres électroniques non pas pour lire des romans mais pour remplacer tous leurs papiers, leurs dossiers, car cela va modifier les habitudes de consommation et rejoindre les habitudes de consommation de la culture de cette jeunesse qui pirate en masse. Finalement, nous les auteurs sommes peut-être les moins menacés par cette «révolution numérique» car nous devons toujours fournir des

œuvres. La seule chose dont nous devons nous méfier, c'est de grands groupes de diffusion comme Amazon, Orange ou SFR qui voudront certainement devenir éditeurs. On nous répond « mais devenir éditeur ne s'improvise pas ! », alors que beaucoup d'éditeurs avec qui je bosse improvisent leur boulot du matin au soir. Si Orange ou SFR décident de devenir éditeurs ils vont débaucher un éditeur très doué et lui offrir de bosser chez eux. Quand Orange a voulu acheté les droits du foot, Canal + s'est couché et c'était terminé, ça peut aller très vite, il ne faut pas être naïfs là-dessus. Or ces grands groupes n'ont souvent qu'une très vague idée de ce qu'est le respect du droit moral de l'auteur parce qu'ils veulent faire de l'argent avant tout et qu'ils peuvent très bien nous pousser vers une littérature qui se doit d'être rentable. Nous devons être très vigilants si nous voulons préserver la diversité et la richesse de la création littéraire.

Karine Papillaud : Merci Olivier. Je laisse le mot de la fin à Régis Jauffret. Je vous remercie au nom de tous de votre attention. On ne fera pas le tour ce soir. Cela donne envie de recommencer. Merci à tous.

Régis Jauffret : Juste un mot. On reproduit l'erreur faite par l'industrie musicale, c'est-à-dire de traîner les pieds et de ne pas prendre le problème maintenant et c'est pour cela qu'il y a du piratage, il y en aura tant que ce n'est pas confortable et facile à payer.

Livres riches, @uteurs pauvres ?

